

**Braccio, Nadia**

---

**De:** C. D. [miss\_hippee\_rock@live.fr]  
**Envoyé:** 28 novembre 2016 12:57  
**À:** Greffe  
**Objet:** Mme Véronique DUBOIS  
**Pièces jointes:** Observations\_DAIGLE\_Christina.docx

Bonjour,

Veillez, s'il vous plaît, transmettre cette lettre en rapport avec le dossier ***R -3964-2016*** à Me Véronique Dubois et la publier dans les Observations sur le site de la Régie.

Merci beaucoup,

Christina Diagle

St-Prosper, le 28 novembre 2016

Me Véronique Dubois

Secrétaire ☐

Régie de l'énergie ☐

800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55

Montréal, Québec H4Z 1A2

OBJET : Demande relative à la modification des conditions de service d'électricité et des frais afférents d'Hydro-Québec. Votre dossier : R -3964-2016

Madame,

Attendu que:

- 1) Jusqu'à ce jour, nous avons réussi en temps qu'opposants aux compteurs électromagnétiques de nouvelle génération à conserver notre compteur électromécanique qui a été installé par Hydro-Québec;
- 2) Nous ne voyons aucunement la nécessité de changer un compteur électromécanique jeune et de bon fonctionnement;
- 3) La Régie juge utile de réitérer que le choix d'un compteur doit notamment satisfaire aux critères suivants: être conforme aux normes de Mesures Canada et qu'il soit possible d'en assurer l'approvisionnement;
- 4) Le RAPLIQ indique qu'il entend démontrer que le compteur électromécanique est offert en option de retrait aux États-Unis, ce qui n'était pas le cas en 2012-2014. ☐ Selon cette personne intéressée, il s'agit d'un élément nouveau qui contredit l'argument du Distributeur quant à la non-disponibilité des compteurs électromécaniques;
- 5) Nous soulignons l'importance pour la Régie de ne pas laisser Hydro-Québec démanteler et rebuter ces 181 500 compteurs électromécaniques encore disponibles ;

6) Nous soulignons que nous sommes prêts à payer les frais demandés par Hydro-Québec pour la relève manuelle des données de notre compteur afin de régler nos factures comme nous l'avons toujours fait ;

Nous condamnons les mesures quelque peu draconiennes de la société d'état pour forcer ces usagers à changer leur compteurs alors que les anciens compteurs sont toujours fonctionnels et efficaces.

Nous revendiquons le droit de conserver le compteur électromécanique, comme nos voisins du Sud et nous nous appuyons sur la Charte des droits et libertés et les arguments contenus dans la lettre de l'avocat du RAPLIQ.

Finalement nous exigeons que notre lettre soit publiée dans les Observations sur le site de la Régie.

Veillez accepter, Madame, nos salutations distinguées,

Christina Daigle